

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association sportive DU Domaine De Golf Saint-Cyprien¹

Association : Association sportive Domaine golf de Saint Cyprien
Adresse : Golf de Saint-Cyprien, Mas d'Huston 66750 Saint-Cyprien

Le samedi 10 février 2018, à 18 heures , les membres de l'association sportive Domaine Golf de Saint Cyprien se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de Madame la présidente.

Tous les membres du bureau étaient présents.

L'Assemblée était présidée par Madame Sédano Marie Hélène, présidente de l'association.

Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame Martine Ayraud, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

1. Rapport moral de 2017 (soumis au vote)
2. Rapport financier 2017 (soumis au vote)
3. Rapport des différentes commissions (Commission sportive, dames messieurs, séniors, jeunes)
4. Questions diverses

Rapport moral : Madame la présidente ouvre la séance, remercie les membres présents ou représentés au nombre de : 64.

Elle procède à la lecture du rapport moral.

le rapport est mis aux voix à main levée :

Contre : 0

Absentions : 0

le rapport moral est adopté à **l'unanimité**

Rapport financier et budget prévisionnel : Mme Bofill présente le rapport financier 2017 et commente le Budget prévisionnel.

le rapport est mis aux voix à main levée :

Contre : 0

Absentions : 0

Le rapport financier est adopté à **l'unanimité**

Rapport des différentes commissions :

Chaque responsable donne lecture de son rapport:

Le président de la commission sportive: Mr Tixador

Les dames : Mme Ristorcelli

Les messieurs : Mr Dubernard

Les séniors : Mr Ayraud

Les jeunes : Mr Legloahec

Questions diverses

¹ L'ensemble des documents sera mis en ligne sur le site de l'association www.asgolfstcyp.fr

Mr Legloahec, en tant qu'arbitre fédéral, profite de sa prise de parole pour préciser quelques règles :

- Pas de changement en 2018 par rapport à 2017
- Faire la chasse au jeu lent par la mise en pratique de

recommandations (devancer un joueur qui ne serait pas prêt, vérifier le temps sur les cartes de scores...)

Madame Sédano rappelle les modalités pratiques de validation du certificat médical indispensable pour participer à des compétitions :

- répondre au questionnaire médical en ligne sur le site de de la fédération
- si la réponse est « Non » à chaque question, le certificat de l'année dernière reste valable,
- Si la réponse est « Oui » à une question, et une seule, il faut un nouveau certificat médical.

Monsieur Tixador précise les dates du championnat du club:

- **Premier tour** : Dimanche 4 mars pour tous
- **Séniors**, 8 joueurs qualifiés : quart de finale en match play dans la semaine suivante à leur convenance
Demi finale : samedi 10 mars
Finale : Dimanche 11 mars
- **Dames et Messieurs**, 16 joueurs qualifiés :
Huitièmes et quart de finale : samedi 10 mars (2tours),
Demi finales et finales : Dimanche 11 mars (2 tours).

Madame Sédano donne ensuite la parole à l'assemblée :

- Question : Pourquoi n'y a t-il aucune représentant du golf (Mr Lormand et / ou Mr Radzinski) ?
- Réponse : Ils se sont excusés et sont tous deux en déplacement à l'extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures

Madame Sédano invite l'assemblée à un apéritif dans le hall.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Saint-Cyprien, le 10 février 2018

La Présidente de l'association

La Secrétaire de l'association